



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question orale n° 29

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice sur le projet de construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Carcassonne (Aude). En effet, la municipalité de Carcassonne a déposé auprès de ses services un dossier lui proposant la réalisation d'un tel établissement pénitentiaire sur des terrains lui appartenant, doublée de la transformation de l'ancienne maison d'arrêt en centre de placement pour mineurs. Ce projet de nouvelle prison serait d'autant plus utile que l'actuelle maison d'arrêt doit faire face à une surpopulation croissante. Ainsi, dotée de 67 places théoriques, elle compte aujourd'hui 128 détenus et en a même dénombré 145 durant la période estivale. Il lui demande donc de lui faire connaître les perspectives de voir ce projet de construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Carcassonne retenu par ses services et à quelle échéance.

Texte de la réponse

CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ARRÊT À CARCASSONNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question, n° 29, relative à la construction d'une maison d'arrêt à Carcassonne.

M. Jean-Claude Perez. Monsieur le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice, vous venez de présenter un programme de création de 13 200 places en établissement pénitentiaire qui prévoit la construction de vingt établissements pénitentiaires pour adultes et de huit établissements pour mineurs.

Pour ce qui est de la région Languedoc-Roussillon, vous avez retenu le site de Béziers pour édifier un centre pénitentiaire de 600 places. Un autre dossier, déposé par la municipalité de Carcassonne, concernant la construction d'une nouvelle maison d'arrêt sur des terrains lui appartenant, doublée de la transformation de l'ancienne maison d'arrêt en centre de placement pour mineurs, ne vous a pas convaincu et je le regrette. En effet, ce projet de nouvelle prison s'avérerait salubre dans la mesure où la structure actuelle doit faire face à une surpopulation croissante. Prévue théoriquement pour 67 places, elle compte aujourd'hui 128 détenus et en a même compté 145 durant la période estivale.

La liste de l'implantation géographique des nouveaux établissements qui a été rendue publique ne fait pas mention de Carcassonne : j'en conclus donc que ni le projet d'une nouvelle maison d'arrêt ni le projet de transformation du bâtiment existant en centre de placement pour mineurs n'ont retenu votre attention.

Cependant, j'ai cru comprendre que 2 000 places réservées à l'instauration des concepts nouveaux restaient à attribuer. De même, la création dans le département d'un centre de placement fermé pour mineurs serait encore à l'étude.

Je souhaiterais donc obtenir une réponse concrète sur les chances qui restent à Carcassonne de se voir attribuer l'un ou l'autre de ces projets, et je vous remercie par avance de votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice.

M. Pierre Bédier, secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la justice. Monsieur le député, effectivement, le Gouvernement a présenté un projet prévoyant la création de 13 200 places en établissement pénitentiaire. Je rappelle que ce programme répond à deux critères principaux : premièrement, doter en établissements les départements et les régions les plus touchés par la délinquance ; deuxièmement, favoriser le rapprochement entre les détenus et leur famille pour ne pas aggraver la rupture du lien familial déjà causée par l'emprisonnement.

Vous avez souligné que la maison d'arrêt de Carcassonne connaît une surpopulation. Vous avez raison, et je vous en donne acte. Cela étant, ce n'est pas le seul établissement dans ce cas en Languedoc-Roussillon : c'est ce qui a amené le Gouvernement à choisir la ville de Béziers comme site d'implantation d'un établissement pénitentiaire de 600 places.

Il ne vous aura pas échappé que, pour desservir à la fois les départements de l'Aude, de l'Hérault et du Gard, la logique géographique voulait que l'implantation de l'établissement se fasse plutôt au centre de ces trois départements, c'est-à-dire dans l'Hérault, que sur les côtés, c'est-à-dire dans l'Aude ou le Gard. C'est pourquoi nous avons fait le choix de Béziers, en retenant de surcroît un site qui se trouve en bordure de voies d'accès rapides, ce qui devrait permettre à la fois de maintenir le lien familial pour toutes les familles concernées des trois départements et de répondre à notre souci de mettre un terme à la surpopulation carcérale.

Pour ce qui concerne les établissements pénitentiaires pour mineurs, nous avons prévu d'en créer huit. La France, qui compte vingt-deux régions administratives, possède pour caractéristique de n'avoir que neuf régions pénitentiaires. Nous allons regrouper donc les régions administratives pour installer un établissement pénitentiaire pour mineurs par grande région pénitentiaire.

Dans le Sud, nous souhaitons regrouper, à l'ouest, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées et, à l'est, les régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce regroupement doit conduire à l'installation d'un établissement pénitentiaire pour mineurs. Les implantations ne sont pas encore définitivement arrêtées, mais, là aussi, les premiers critères à prendre en compte sont des impératifs géographiques et la nécessaire sociabilisation des mineurs.

Si la ville de Carcassonne n'a pas été retenue pour l'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire, les études se poursuivent pour celle d'un établissement pour mineurs. Toutefois, la vérité m'oblige à vous dire que, là aussi, nous sommes confrontés à des problèmes géographiques.

J'ai bien entendu que vous étiez intéressé par la dernière partie du plan que nous avons présenté avec Dominique Perben. Carcassonne mérite de faire l'objet d'une étude approfondie pour être éventuellement retenue - mais je n'en prends pas l'engagement - dans le cadre des 2 000 places résiduelles, qui ont tout de même leur importance puisqu'elles visent à mettre en oeuvre une autre conception de la prison.

Soyez donc assuré, monsieur le député, de toute la bonne volonté du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 29

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : programmes immobiliers de la justice
Ministère attributaire : programmes immobiliers de la justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4501

Réponse publiée le : 4 décembre 2002, page 6030

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 2 décembre 2002